



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU NORD  
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

Préfecture du Nord  
Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles  
Bureau de l'interface régionale

Lille, le **14 JUIN 2019**

**AVIS  
Aux riverains de la ligne électrique à deux circuits 400 000 volts  
entre les postes d'Avelin (Nord) et Gavrelle (Pas-de-Calais)**

Conformément aux engagements pris par RTE lors de la reconstruction de la ligne électrique à très haute tension « Avelin-Gavrelle » d'indemniser le préjudice visuel subi par les propriétaires de maisons d'habitation situées à proximité de l'ouvrage, une commission d'évaluation amiable du préjudice visuel a été instituée par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais par arrêté interpréfectoral du 24 janvier 2019.

Les propriétaires concernés qui estiment subir un préjudice visuel sont invités à saisir cette commission dès que possible et au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la dernière des mesures de publicité (insertion d'un avis dans la presse et affichage dans les mairies des communes traversées ou concernées par l'ouvrage) en écrivant à :

**Mme la Présidente de la Commission d'évaluation du préjudice visuel  
Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE CEDEX**

en joignant obligatoirement une attestation de propriété notariée récente, datée et signée par leur notaire, ou tout autre document justifiant qu'ils étaient déjà propriétaires de l'habitation à la date d'ouverture de l'enquête publique, soit le 11 avril 2016. Toutefois, cette indemnisation est également subordonnée à la condition d'être toujours propriétaire à la date de l'achèvement des travaux de RTE.

**Passé le délai de trois mois tel que défini ci-dessus, le cachet de la Poste faisant foi, aucune demande ne sera recevable.**

Un accusé de réception de la demande d'indemnisation sera transmis aux propriétaires concernés.

Le formulaire est disponible :

- en ligne aux adresses suivantes :

<https://www.rte-france.com/fr/projet/avelin-gavrelle-reconstruction-de-la-ligne-400-000-volts-entre-lille-et-arras>

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Air-climat-energie/Electricite/Reconstruction-de-la-ligne-a-400-000-volts-entre-Avelin-et-Gavrelle>

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Energie/Reconstruction-de-la-ligne-a-400-000-volts-Avelin-Gavrelle>

- par envoi papier après sollicitation écrite auprès de la Préfecture du Nord, 12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX,

- dans les mairies d'Attiches, Auby, Avelin, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Thumeries et Tourmignies dans le département du Nord, et Courcelles-Lès-Lens, Evin-Malmaison, Gavrelle, Hénin-Beaumont, Izel-les-Equerchin, Leforest, Neuvireuil, Oppy et Quiéry-la-Motte dans le département du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet du Nord,  
et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Violaine DEMARET

Pour le Préfet du Pas-de-Calais,  
et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Marc DEL GRANDE